



**Arrêté n° DS 20-08-2018-05 portant délégation de signature
Madame Marie-Hélène LAY, Assesseur à la prospective et aux moyens
UFR Lettres et Langues**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Lettres et Langues en date du 19 juin 2018, portant élection de Madame Hélène YECHE, Directrice de l'UFR à compter du 20 août 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Lettres et Langues en date du 19 juin 2018, portant élection de Madame Marie-Hélène LAY, Assesseur à la prospective et aux moyens de l'UFR à compter du 20 août 2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Marie-Hélène LAY, Assesseur à la prospective et aux moyens, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- Les autorisations d'utilisation ponctuelle des locaux pour toute personne ou organisme extérieurs à l'Université hors contrat de location et dans le respect des règles instituées par l'Université ;
- Les conventions individuelles de stage, les conventions de tutorat ou monitorat, les conventions de scolarité à l'étranger, les conventions de formation continue et les conventions de formation à distance ;

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 29 AOUT 2018
Le délégataire,

Madame Marie-Hélène LAY

Fait à Poitiers le 20 août 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS
31. AOU. 2018
Direction des affaires juridiques